

## L'étude des nouvelles localisations industrielles

### Problèmes de méthodes et de sources

par B. MÉRENNE-SCHOUMAKER  
Docteur en Sciences géographiques  
Assistante à l'Université de Liège

Toute étude géographique soulève un double problème : celui des méthodes et des sources. Dans le cadre de cet article, nous souhaiterions analyser plus spécifiquement le cas des études de localisations industrielles, d'une part, en développant une réflexion sur les méthodes d'analyse et, d'autre part, en présentant les sources utilisables en Belgique pour l'étude des nouvelles implantations industrielles (1).

#### I. — LE PROBLÈME DES MÉTHODES

##### A. — RECHERCHES CONCRÈTES OU THÉORIQUES.

Si le but final d'une étude de localisation industrielle est d'expliquer les implantations, deux types de démarches peuvent y conduire.

Traditionnellement, les géographes se basent sur « l'observation des faits concrets, de situations réelles pour s'efforcer d'aboutir à des explications générales » (2). Ils utilisent de la sorte la méthode inductive.

A l'opposé, d'autres chercheurs, principalement des économistes, préfèrent une approche plus théorique. Ils élaborent des théories qui sont parfois confrontées dans la suite avec la réalité. Leur méthode est, dès lors, déductive.

1. *Intérêt et limites des études concrètes.* — Comme leur nom l'indique, ces études correspondent à des *analyses dans un cadre géographique précis* (la région, le pays, etc.) (3).

L'intérêt de tels travaux est évident puisqu'ils permettent de décrire et d'expliquer une réalité. Ceci étant le but poursuivi par la science géo-

---

(1) Cet article reprend certains résultats d'une recherche menée dans le cadre d'une thèse de doctorat en Géographie économique, défendue en avril 1974 à l'Université de Liège ([45]).

(2) J. GOTTMANN, [21], p. 46.

(3) Une bonne présentation des approches inductives a été réalisée par P. LEURQUIN, [40], pp. 51-89.

graphique, il est donc normal de pouvoir classer dans cette catégorie la majorité des études géographiques (4).

Cependant, il faut regretter que beaucoup de travaux de ce genre se limitent à la seule description, que les synthèses soient peu nombreuses, ce qui explique finalement le côté descriptif de multiples ouvrages de géographie industrielle et également l'intervention peu fréquente des géographes dans la résolution des problèmes de localisation. Une telle situation est certainement due au souci de précision que recèlent un grand nombre d'analyses géographiques dans lesquelles, à force d'étudier chaque cas avec la plus grande minutie et avec le plus possible de détails, on décèle une tendance à considérer chacun de ces cas comme unique (5) ; les auteurs refusent alors d'élaborer des règles et même parfois de dégager des constantes.

Pour notre part, nous pensons que, tout en conservant l'originalité de sa démarche — notamment son souci d'analyser la réalité —, le géographe doit cependant, répétons-le, parvenir à une présentation plus synthétique du problème.

2. *Intérêt et limites des études théoriques.* — A l'opposé des études concrètes, les études théoriques présentent des raisonnements basés sur des concepts abstraits non localisés. La plupart des recherches concernent la *localisation optimale* par la construction de modèles théoriques (6). Dans un espace où il n'existe aucune contrainte, on se représente l'entrepreneur confronté à un problème de localisation comme un investisseur rationnel qui s'installe là où il peut trouver le profit maximum. « Le plus souvent, le rôle essentiel a été attribué aux disparités de coûts, qu'il s'agisse de coûts de transport, de main-d'œuvre, des terrains, des impôts, etc. Déterminer une localisation optimale revient alors à chercher le point qui minimise les coûts pour une production donnée » (7).

Mais comme l'a fait remarquer A. Lösch, l'essentiel n'est pas de trouver le point qui minimise les coûts, mais celui où la différence entre les coûts et les revenus est la plus forte (8). Malheureusement, cette détermination est pratiquement impossible. Dès lors, la plupart des travaux récents ont « renoncé à donner du problème de la recherche de la localisation des industries un modèle unique » (9).

(4) Cependant, certaines recherches récentes dues principalement à des géographes américains sont plus théoriques. En outre, certains ont essayé d'aboutir à un compromis entre les deux groupes de démarches; voir par exemple D. M. SMITH, [72].

(5) Cette attitude dénommée par P. PINCHEMEL « exceptionnaliste » constitue pour cet auteur avec « l'antidéterminisme caricatural simpliste » le double héritage intellectuel important dans l'histoire de la pensée géographique ([63], p. 100).

(6) Voir à ce propos A. SCHÄRLIG, [68].

(7) P. DELSAUT, [14], p. 6.

(8) A. LÖSCH, [41], pp. 27-32.

(9) P. CLAVAL, [10], p. 194.

Depuis A. Weber qui a fourni le premier exposé systématique général des problèmes de localisation industrielle (10), de nombreuses théories ont été élaborées. Notre propos n'est pas de les résumer ou de les critiquer — travail déjà réalisé à diverses reprises (11) — mais d'envisager seulement leur intérêt et leurs limites.

A notre avis, leur intérêt majeur est dans leur formulation, car elles se présentent presque toujours sous forme de règles bien définies ; de plus, elles ont l'avantage « de fournir un cadre logique de raisonnement » (12).

Mais elles ne peuvent guère satisfaire le géographe sensible à la réalité spatiale ainsi que tout praticien des localisations, car leur intérêt pratique est réduit. Se situant fréquemment à des niveaux de généralisation et d'abstraction éloignés de la réalité, elles ne tiennent pas suffisamment compte des données réelles du problème (13). Ainsi, dès que l'on a essayé de les appliquer, il a fallu les modifier en introduisant de nombreux paramètres supplémentaires, en formulant des restrictions, ce qui a conduit à des schémas très complexes dont les limites d'application s'étaient restreintes. Il semble par ailleurs que « plus le temps passe et plus les schémas proposés paraissent incomplets, imparfaits » (14).

En outre, divers auteurs dont M. Chisholm (15) ont mis en doute le principe de la localisation optimale, puisque partout il existe des contraintes : sites disponibles, prix du terrain, problèmes commerciaux, élasticité des prix, etc.

De façon plus précise, on peut adresser à ces études théoriques plusieurs reproches :

— elles oublient que des décisions sont prises par des hommes qui n'agissent pas toujours en purs agents rationnels. Les facteurs intervenant dans le processus du choix des localisations sont non seulement des facteurs rationnels mesurables, mais encore, et de plus en plus, des facteurs non quantifiables parfois même subjectifs (16) ;

— si elles ont su maîtriser l'intervention des éléments quantitatifs, elles négligent, par contre, celle des critères qualitatifs (17). Par exemple,

(10) A. WEBER, [73].

(11) Voir par exemple : J. L. BELLIARD, [6], pp. 9-24 ; P. CLAVAL, [10], *ouvr. cit.* ; F. E. I. HAMILTON, [24] ; P. LEURQUIN, [40], *ouvr. cit.*, pp. 13-50 ; C. MANZAGOL, [43] ; P. MORAN, [55] et C. PONSARD, [65].

(12) P. LEURQUIN, [40], *ouvr. cit.*, p. 2.

(13) Certes, les modèles théoriques incorporent certaines contraintes, mais en général ils n'en retiennent qu'un nombre très limité.

(14) P. CLAVAL, [10], *ouvr. cit.*, p. 187.

(15) M. CHISHOLM, [9], pp. 29-62.

(16) B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, [46].

(17) Certains auteurs ont cependant essayé de faire intervenir ces critères. Par exemple, I. KRESIC, ([37], pp. 19-23) propose d'attribuer sur un total de 1 000 points, 800 aux critères quantitatifs et 200 aux critères qualitatifs, mais il n'explique malheureusement pas comment calculer ces derniers. Pour sa part, J. M. SAUNIER [67], conscient de la discordance considérable entre les recherches théoriques et les processus empiriques,

elles retiennent le coût de la main-d'œuvre, mais elles négligent l'influence de la qualification ou de la réputation ;

— elles ne tiennent pratiquement jamais compte d'un facteur de plus en plus important : *l'intervention des pouvoirs publics* ;

— elles traitent le problème de la localisation d'une entreprise comme un *phénomène indépendant des autres localisations* (18) et oublient le rôle des économies externes (19), notamment des relations interindustrielles ;

— elles envisagent le choix d'une localisation à *échelle moyenne* (quelques dizaines à centaines de km), mais ne résolvent pas la question à petite ou à grande échelle (20).

Au total, il faut donc reconnaître que « l'étude de la répartition spatiale des activités n'a guère réussi jusqu'ici à intégrer la réflexion théorique à l'observation des faits » (21).

#### B. — UNE DÉMARCHE CLASSIQUE EN GÉOGRAPHIE INDUSTRIELLE : L'INTERROGATION DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES.

Afin d'étudier les entreprises industrielles, beaucoup de chercheurs ont recours à *l'interrogation des dirigeants de ces entreprises*. Bien qu'offrant des avantages réels (contacts avec les industriels, exploitation aisée des résultats une fois les enquêtes terminées, etc.), cette méthode présente, dans le cas de l'analyse des localisations d'un grand nombre d'établissements, *deux inconvénients majeurs*.

1. *Elle est d'abord difficilement applicable et au total peu rentable lorsque la population (22) à étudier est nombreuse*. — En effet, il ne peut être question de rencontrer tous les dirigeants surtout lorsque l'enquêteur travaille seul (23). Dès lors, deux solutions lui sont offertes : interviewer un nombre restreint d'industriels — ce qui pose le problème de l'échantillon et d'une méthode d'interview — ou interroger par voie écrite — ce qui suppose l'élaboration d'un questionnaire, ce dernier étant envoyé à toutes les firmes si leur nombre n'est pas trop élevé ou seulement à une partie d'entre elles (24).

a élaboré un modèle qualitatif reposant sur la méthode Electre. Son travail peut sans conteste être considéré comme une tentative très intéressante d'intégration des facteurs qualitatifs.

(18) Exception faite des fournisseurs et des clients.

(19) P. CLAVAL, [10], *ouvr. cit.*, pp. 195-196.

(20) *Ibidem*, pp. 196-197.

(21) C.R.E.G.E., [11], pp. 1-2.

(22) Population = ensemble des établissements industriels.

(23) Par exemple, les enquêtes effectuées dans 752 entreprises de Floride ont nécessité la participation de dix chercheurs travaillant chacun pendant six mois (M. L. GREENHUT, [22]).

(24) Au sujet des enquêtes, on peut consulter : Y. FOURNIS, [20], pp. 50-78 ou C. JAVEAU, [35].

Malheureusement, ces deux procédés ne sont guère satisfaisants. Vu le peu d'homogénéité de la population (entreprises aux caractères très variés), il est très malaisé de constituer un échantillon représentatif et, malgré le tirage au sort et l'emploi de sondages à fraction variable (25), on arrive à des résultats imprécis lors de l'extrapolation à la population des résultats obtenus sur l'échantillon. Si, par contre, on travaille par correspondance, le pourcentage des réponses obtenues est souvent très faible et, dans ce cas, peu significatif (26).

Comment dès lors tirer des enseignements valables de telles recherches ? Certes, on peut se baser sur les seuls résultats obtenus, mais on doit alors s'interroger sur leur représentativité, car on est en droit de se demander si les firmes qui acceptent de répondre n'appartiennent pas à certaines catégories bien déterminées (par exemple, celles qui sont en croissance ou celles qui ont un service d'études).

Sans rejeter le principe de l'interrogation des dirigeants de firmes, nous pensons que ce n'est pas une méthode à retenir lorsque la population est nombreuse et hétérogène, mais il nous semble, par contre, qu'il faut la réserver à des monographies d'usines ou d'un petit nombre d'entreprises (27).

2. *C'est ensuite une méthode peu intéressante pour l'étude spécifique des localisations.* — On constate souvent, lors d'enquêtes générales auprès de firmes, que ce sont les questions relatives aux motifs d'implantation qui sont les moins bien accueillies et qui donnent lieu en outre aux réponses les moins précises. En général, on obtient plus facilement des renseignements pour la production ou le marché.

Réflexion faite, une telle situation peut aisément se comprendre. La méthode suppose, en premier lieu, que la personne qui répond soit compétente et surtout qu'elle possède toutes les informations en la matière.

(25) Voir l'exposé de cette méthode dans Y. FOURNIS, [20], *ouvr. cit.*, pp. 42-43.

(26) Ceci s'observe tout particulièrement lorsqu'il n'y a pas d'obligation de répondre. Continuellement harcelés par des documents à remplir émanant de divers organismes officiels, beaucoup d'industriels négligent de répondre aux autres demandes, car, dans certaines firmes, cela nécessiterait l'engagement d'un employé supplémentaire, dépense jugée inutile. Les résultats obtenus par de nombreux enquêteurs illustrent très bien la faiblesse des pourcentages de réponses habituellement obtenus. A titre d'exemple, nous voudrions citer quelques cas pris dans des pays différents. Aux Etats-Unis, lors d'une enquête auprès de firmes nouvellement créées ou agrandies, T. P. BERGIN et W. F. EAGAN n'ont obtenu que 23,6 % de réponses (INTERNATIONAL INFORMATION CENTRE FOR LOCAL CREDIT, [34], p. 22). Dans la région lyonnaise, les chercheurs d'un organisme officiel n'ont d'abord reçu en retour que 25,0 % des formulaires envoyés; après un second envoi, l'ensemble des questionnaires rentrés ne représentait encore que 47,7 % (SEDES et CERAU, [70], p. 40). En Belgique, une enquête réalisée dans la région anversoise a permis de toucher seulement 33,0 % des entreprises (O. SCHNEIDER, [69], p. 5) tandis qu'une autre relative aux implantations américaines s'est soldée, malgré deux rappels, par 13,2 % de réponses seulement (B. DELIEGE, [13], p. 42).

(27) Le questionnaire le plus utilisé dans les travaux en langue française — celui de P. PINCHEMEL et J. BASTIÉ, [64], — est prévu pour les monographies d'usines.

Or, si la personne est fréquemment au courant des chiffres actuels de production et de vente, elle connaît plus rarement les raisons de l'implantation, soit qu'elle n'en ait jamais eu connaissance (elle ne travaillait peut-être pas dans la firme au moment de la localisation), soit qu'il s'agisse d'un phénomène dont le souvenir s'est estompé. Le handicap augmente ainsi avec l'âge de l'implantation (28).

Demander des raisons précises, c'est supposer en outre que des études préalables de localisation aient été réalisées ; or, toutes les entreprises n'effectuent pas de telles études.

L'intérêt même des questions posées, ou tout au moins leur formulation, peut également amener certaines difficultés et malentendus. Les questions ayant été conçues par l'enquêteur sur la base d'informations plus ou moins valables, il se peut, en effet, que divers motifs n'aient aucune signification pour l'industriel alors que des points essentiels pour lui ont été oubliés ; de même, la formulation imprécise de certaines questions peut embarrasser. Il faut souligner ici la difficulté d'élaborer un bon questionnaire. Lors d'une interview libre, il est, par contre, possible de rectifier certaines questions ou d'aborder des aspects non prévus initialement (29).

Si ce sont les questions ayant trait au problème de la localisation qui donnent lieu aux réponses les plus évasives, il convient de faire remarquer que les motifs avoués ne sont pas nécessairement les motifs réels car :

- certains facteurs sont plus agréables à invoquer : par exemple, la qualification de la main-d'œuvre plutôt que son coût ou sa réputation de docilité (30) ;
- diverses raisons sont plus faciles à évoquer notamment à un interlocuteur non versé en technologie industrielle ; l'industriel parlera ainsi plus vite des facteurs d'environnement que des facteurs techniques ;
- des motifs peuvent être donnés par les dirigeants en vue de se justifier ou de rassurer ; dans le cas de choix rapides, les industriels essaient ainsi de présenter des motifs rationnels ou de renforcer les éléments favorables ;
- enfin le poids de certains facteurs peut être exagéré, en particulier lors d'enquêtes officielles ou de travaux réalisés par des organismes officiels afin de pouvoir forcer ultérieurement la main des pouvoirs

(28) Par exemple, à Malines, il fut impossible de déterminer avec précision les facteurs de localisation chaque fois que les personnes ayant participé au choix de l'implantation ne se trouvaient plus dans l'usine (N. MALEVEZ, [42], p. 94).

(29) Les avantages de l'interview libre avec guide d'entretien ont été très bien mis en évidence par le Groupe SERES dans [71], pp. 5-7 ou par J. MESPLIER, [48], pp. 377-379.

(30) L'exemple de Malines est à ce sujet typique, car les dirigeants des établissements nouveaux n'aiment guère y avouer le rôle des salaires, du climat social ou des avantages financiers et fiscaux de leur localisation (N. MALEVEZ, [42], *ouvr. cit.*, p. 96).

publics ; par exemple, on insiste sur la valeur de la situation géographique, mais on fait remarquer parallèlement que cette dernière pourrait être améliorée moyennant quelques travaux.

Comme le souligne très bien le Groupe SERES, on constate « la difficulté qu'il y a d'analyser les motifs fournis par des industriels interrogés puisqu'il faut faire la part du stéréotype, de l'inquiétude, de la facilité,... » (31). Il apparaît, dès lors, très malaisé de déterminer avec précision les raisons de chaque implantation.

Par ailleurs, il semble que cette détermination soit même irréalisable, car, si on peut relever pour chaque firme quelques facteurs décisifs, il n'est guère possible de les envisager tous et surtout de déceler le poids réel de chacun (32). Il convient donc de partager l'avis de J. Labasse : « à la vérité, nul ne peut se flatter d'épuiser la liste des éléments pris en considération » (33).

#### C. — UNE DÉMARCHE NOUVELLE EN GÉOGRAPHIE INDUSTRIELLE : LES LIENS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET LES LOCALISATIONS.

Consciente des limites des méthodes précédentes, il nous a donc semblé impérieux de tenter une autre démarche.

Aussi, dans le cadre d'une étude portant sur les nouvelles implantations industrielles (3) des provinces de Liège et de Limbourg (35), avons-nous essayé d'expliquer les tendances spatiales nouvelles des industries par l'analyse des relations unissant les établissements à leur localisation. Nous pensons en effet, que l'implantation industrielle est la résultante de deux éléments : la firme qui décide de s'installer et l'espace qui la reçoit, ce dernier facteur étant bien entendu envisagé non seulement sous son aspect physique, mais encore et surtout avec ses caractères humains et économiques. Nous avons donc tenté de mesurer les liens existant entre les caractéristiques des établissements et des entreprises (36), d'une part, et les caractéristiques des localisations d'autre part.

Dans ce but, les 723 implantations nouvelles du relevé ont été caractérisées par 41 variables traduisant les différents traits mesurables des

(31) SERES, [71], *ouvr. cit.*, p. 14.

(32) En général, on se contente de signaler des facteurs déterminants, importants, accessoires et sans influence.

(33) J. LABASSE, [38], p. 182; voir aussi à ce sujet l'exemple cité p. 183.

(34) Par nouvelle implantation industrielle, nous entendons toute installation dans un endroit nouveau d'une unité concrète de fabrication, comptant au moins dix travailleurs, relevant des industries manufacturières et ce pour la période 1948-1970. (Pour de plus amples informations à ce sujet, voir B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, [45], *ouvr. cit.*, pp. 1-3).

(35) *Ibidem*.

(36) Rappelons que l'entreprise (ou la firme) est l'unité juridique et économique de base réalisant la combinaison des facteurs de production tandis que l'établissement est une réalité physique, c'est-à-dire un lieu de production occupant un espace défini (E. DALMASSO, R. GUGLIELMO et M. ROCHEFORT, [12], pp. 57 et 94).

implantations. Ces 41 variables se répartissent en 17 critères relatifs aux entreprises ou aux établissements et 24 critères relatifs aux localisations.

Ne pouvant, dans le cadre de cet article, présenter tous ces critères, nous nous contenterons de dire, qu'à côté d'éléments classiques, comme la nationalité de la firme, la branche d'activité de l'établissement ou encore l'importance de la population de la commune de localisation, nous avons cherché à exprimer des aspects plus nouveaux, par exemple :

- le niveau de l'entreprise, en nous basant sur le niveau de présence géographique de la firme dans le monde (local, régional, national, binational, international et multinational) ;
- les types d'installations utilisées par l'établissement (bâtiments nouveaux ou de réemploi avec essai de classement des installations selon leur aspect extérieur) ;
- la nature de l'opération de localisation (création, extension ou transfert) ;
- la distance kilométrique entre l'établissement et la maison-mère ;
- l'affectation précédente du terrain où s'est installé le nouvel établissement (terrain agricole, forêt, incultes, terrains à bâtir, habitat et industrie) ;
- le nombre et les types de modes de transport facilement utilisables dans chaque site (indice élaboré à partir d'un classement faisant intervenir les transports routiers, fluviaux et ferroviaires) ;
- la fiscalité de la commune de localisation (classement des communes sur base du montant de la taxe sur la force motrice et de la taxe sur le personnel occupé).

Toutes les informations rassemblées ont été ensuite traitées par ordinateur. Au delà de l'opération de triage des données, le traitement a principalement consisté en des tests d'indépendance et au calcul du coefficient de contingence, ce dernier coefficient permettant d'exprimer l'intensité de la liaison (37).

Grâce à un tel traitement, il est possible d'exprimer pour chaque couple de données l'importance du lien et de répondre de la sorte à une multitude de questions comme par exemple :

- quels sont les établissements qui réutilisent davantage les bâtiments existants ?
- quelles sont les unités de fabrication qui présentent les plus fortes exigences en matière de transport ;
- les sites choisis varient-ils en fonction de l'intervention des pouvoirs publics ?
- les zones industrielles dotées d'un statut national ont-elles accueilli d'autres établissements que les zones d'intérêt régional ou que les zones financées par les communes ?

---

(37) Accessoirement, nous avons aussi utilisé d'autres méthodes, notamment des analyses de corrélation et de régression.

A la lumière de ce qui précède, il est aisé de percevoir les *avantages* de la méthode de l'analyse des liens. Ces deux avantages majeurs sont : la traduction des multiples aspects de la réalité (puisqu'elle tient compte de tous les cas) et la mesure du rôle des différents facteurs externes et internes à l'entreprise.

La méthode permet donc de mieux préciser le problème des localisations. Elle conduit même dans certains cas à rectifier des idées très répandues. Ainsi, en ce qui concerne les provinces de Liège et de Limbourg, nous avons pu mettre en évidence les résultats suivants :

- si l'on subdivise la période 1948-1970 en deux sous-périodes, l'une s'étendant de 1948 à 1959 et l'autre de 1960 à 1970 (38), la réutilisation d'installations existantes n'a pas été plus forte pendant la première sous-période que pendant la seconde et ce malgré les facilités plus grandes accordées aux industries depuis 1960 ;
- de même, les entreprises belges ne recourent pas plus que les entreprises étrangères à la réutilisation d'installations existantes ;
- l'activité d'un établissement ne semble guère influencer les exigences de ce dernier dans le domaine du niveau qualitatif des infrastructures routières ;
- les établissements transférés ne sont pas plus nombreux dans les communes où les taxes industrielles sont faibles que dans les autres communes.

Toutefois, cette démarche nouvelle présente des *limites*. Les liens ne peuvent être mesurés qu'entre les caractéristiques pour lesquelles il est possible d'élaborer des indicateurs objectifs. De plus, l'influence réelle d'un trait sur un autre est parfois malaisée à détecter, tant est forte la liaison entre plusieurs caractéristiques. Enfin, les tests d'indépendance n'étant pas significatifs lorsque les fréquences des classes sont faibles, la méthode suppose des grands nombres afin de pouvoir isoler à l'intérieur de chaque critère les groupes les plus intéressants (par exemple, les différentes branches d'activités).

Au total, il s'agit donc d'une démarche intéressante pouvant notamment servir utilement le développement régional. Il suffirait, en effet, de constituer une banque de données (reprenant sur fiches les différentes caractéristiques des localisations susceptibles d'intéresser les entreprises) à laquelle s'adresserait chaque entrepreneur en quête d'une nouvelle localisation. Par la confrontation des exigences des dirigeants et des possibilités offertes dans les différentes régions, on pourrait proposer les sites convenant le mieux et supprimer ainsi la déplorable surenchère existant actuellement entre les régions (39).

(38) 1960 marque, en effet, le début d'une période nouvelle caractérisée par un nombre annuel plus élevé d'implantations et par l'intervention plus forte des pouvoirs publics.

(39) B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, [46], *ouvr. cit.*, pp. 19-22.

## II. — LE PROBLÈME DES SOURCES EN BELGIQUE

Dans sa démarche d'observation et d'évaluation quantitative d'un phénomène, le géographe dispose de deux possibilités différentes : utiliser les documents statistiques disponibles ou élaborer son propre relevé.

## A. — DOCUMENTS STATISTIQUES DISPONIBLES.

Les indicateurs habituellement retenus par les géographes pour traduire une évolution des activités industrielles sont le nombre d'établissements et l'emploi. Sans nier la valeur de ces données, nous pensons qu'ils sont insuffisants pour mesurer réellement le phénomène sous ses multiples aspects. Par exemple, qui peut affirmer que l'effectif en main-d'œuvre d'un établissement exprime parfaitement la taille ou l'importance d'une unité de production ? Ne doit-on pas au contraire admettre avec S. Wickham que « l'effectif employé devient une mesure de plus en plus défectueuse de puissance ou de capacité des établissements dans un système avancé où l'intensification des investissements devient la règle » et que « la surpuissance des usines nouvelles est localisée dans les machines et non plus dans l'embauche de larges effectifs » (40). Il semble donc indispensable de retenir d'autres indicateurs, tels les investissements ou la valeur ajoutée.

Nous allons donc procéder à un *inventaire critique des différents documents statistiques* susceptibles d'éclairer le problème des nouvelles localisations industrielles, ces documents étant classés, pour plus de facilité, selon leur origine.

1. *Statistiques de l'Institut National de Statistique (I.N.S.)*. — a) *Grands recensements de l'industrie et du commerce*. — Exécutés conjointement au recensement de la population des 31 décembre 1947, 1961 et 1970, ces recensements sont basés sur des informations recueillies auprès des chefs d'établissements. Les données concernent principalement le nombre d'établissements, leur effectif et leur répartition spatiale (41).

En général, comme l'a montré F. Pontanus (42), les indications fournies sont plus précises que celles du recensement de la population, notamment pour les branches d'activité et l'état social du personnel ; cependant, certains effectifs à temps réduit sont parfois oubliés.

L'utilisation conjointe des données des recensements de 1947 et de 1961 (43) — les résultats de 1970 ne pouvant être exploités puisque

(40) S. WICKHAM, [74], p. 91.

(41) Accessoirement, il existe d'autres informations : par exemple, la forme juridique des établissements ; en outre, certaines données sont relatives soit aux divisions, soit aux entreprises.

(42) F. PONTANUS, [66], annexe p. 4.

(43) Certaines de ces données sont publiées. Pour 1947, elles sont consignées dans I.N.S., [26] et pour 1961 dans I.N.S., [27], [28], [29] et [30]. Les tableaux inédits sont toutefois

n'étant pas encore disponibles (44) — doit se faire avec beaucoup de prudence, car les dénombrements ont été réalisés sur des bases différentes. Sans vouloir entrer dans de très amples explications, on doit relever, entre les deux dates, *trois grandes modifications*.

1° En 1947, l'unité statistique de base était soit l'établissement lorsque l'activité recensée était unique, soit la division si l'établissement exerçait plusieurs activités (45) ; en 1961, on sépara toujours les établissements des divisions, la distinction de ces dernières étant par ailleurs très généralisée (46). De la sorte, il est pratiquement impossible de comparer le nombre des établissements entre ces deux dates puisque ce nombre est inconnu en 1947.

2° En 1947, le classement des établissements ou divisions selon leur effectif était basé sur le seul relevé du nombre d'ouvriers ; par exemple, un établissement occupant 19 ouvriers et 3 employés était classé parmi les 10 à 20. En 1961, le classement repose sur l'ensemble des personnes occupées (ouvriers, employés, apprentis, aidants et chefs d'établissement). A nouveau, la comparaison s'avère difficile, particulièrement si l'on souhaite ne retenir que les établissements occupant au moins 10 personnes.

3° Enfin, le classement des activités diffère également d'un recensement à l'autre. En 1947, la classification adoptée est celle recommandée par la Société des Nations ; en 1961, il s'agit de la classification recommandée par l'Organisation des Nations Unies et en 1970, de la classification N.A.C.E. (Nomenclature générale des Activités économiques dans les Communautés Européennes), classification elle-même adoptée par l'O.N.S.S. (Office National de Sécurité Sociale) en 1973.

b) *Autres enquêtes*. — A côté des grands recensements, l'I.N.S. effectue diverses enquêtes portant sur des points particuliers de l'activité industrielle. Dans ce cas, les données ne sont pas disponibles par commune, mais seulement par arrondissement ou province ; toutefois, elles présentent l'avantage d'être établies annuellement et d'être plus rapidement disponibles. Parmi ces informations, trois groupes sont susceptibles d'éclairer le problème des implantations nouvelles : les demandes d'ouverture d'établissements,

---

plus intéressants, notamment pour 1947, le cadre n° 1 (Répartition des établissements ou divisions industrielles d'après le nombre d'ouvriers employés) et pour 1961, les tableaux 3 et 3 bis (Tableau 3 : répartition des établissements d'après le groupe d'activités et l'importance du nombre de personnes occupées ; tableau 3 bis : répartition des personnes occupées d'après le sexe, le groupe d'activités et l'importance des établissements).

(44) En février 1975, on ne dispose encore que des résultats relatifs aux établissements sans personnel rémunéré, les autres données étant annoncées pour le courant de l'année.

(45) En 1947, on distingue une division industrielle « chaque fois qu'un ensemble d'opérations produit une marchandise vendable, même si le produit obtenu ne sert que de matière première pour une autre série d'opérations dans le même établissement » (I.N.S., [26], *ouvr. cit.*, p. 7).

(46) En 1961, on a créé une division « chaque fois qu'au sein d'un établissement était exercée une activité correspondant à une rubrique distincte de la nomenclature » (cette dernière étant exprimée par 5 chiffres) (I.N.S., [27], *ouvr. cit.*, pp. 8-9).

sements insalubres, dangereux ou incommodes, les investissements et la valeur ajoutée par l'industrie. Remarquons que ces trois catégories de statistiques existant uniquement au niveau provincial, il n'est malheureusement pas possible de tenir compte des modifications territoriales intervenues en 1963 (47).

Voyons à présent de façon plus détaillée ce que recouvre chacune de ces statistiques.

1° *Demandes d'ouverture d'établissements insalubres, dangereux ou incommodes* (48). Depuis 1948, l'I.N.S. établit, à partir du volet statistique de demande d'autorisation introduite par les établissements de première classe (49), une statistique annuelle de ces demandes ; les renseignements (nombre d'établissements et personnel à embaucher) sont disponibles par province, par branche (50) et par groupe d'établissements (51).

Pour notre part, nous nous sommes intéressée aux seules demandes de mise en activité d'établissements nouveaux (52) relevant des industries de transformation qui envisageaient d'occuper au moins dix personnes.

Soulignons que, si *cette documentation* n'a pas la précision de celle fournie lors d'un grand recensement (certaines demandes ne sont pas suivies d'une réalisation, les indications relatives au personnel constituent des prévisions), elle ne manque certes pas d'intérêt, car elle *est la seule à permettre de dresser un bilan annuel des ouvertures*.

2° *Investissements industriels*. Avant 1964, seuls les investissements bruts étaient recensés ; les données ne concernaient que certaines branches in-

(47) A propos de l'incidence de ces modifications sur l'évolution de l'emploi, on peut consulter R. LEROY et collaborateurs, [39], pp. 9-14.

(48) Ces statistiques ne sont pas publiées, exception faite de quelques résultats figurant dans l'« Annuaire Statistique de la Belgique ». Les données utilisées dans ce travail proviennent d'un relevé effectué à notre intention par les Services de l'I.N.S., relevé concernant les établissements envisageant d'occuper au moins dix personnes.

(49) Suite à un arrêté du Régent du 11 février 1946, les fabriques, usines, ateliers, magasins, dépôts, carrières à ciel ouvert, machines et appareils (sauf les mines, minières, carrières souterraines, fabriques, dépôts d'explosifs, appareils à vapeur, objets d'arrêts spéciaux) dont l'existence, l'exploitation ou la mise en œuvre peut être la cause de danger, d'insalubrité ou d'inconfort sont obligés d'introduire une demande avant toute installation. Les activités ont été réparties en deux classes, la première correspondant aux inconvénients les plus importants (voir à ce propos le Moniteur n° 93 du 3 avril 1946 où figure la liste complète des activités touchées par la législation).

(50) 22 branches ont été distinguées ; parmi celles-ci, 15 appartiennent aux industries de transformation.

(51) Ceux-ci sont au nombre de cinq : mise en activité d'un établissement nouveau, renouvellement d'autorisation d'un établissement existant, remise en activité d'un établissement, extension ou transfert d'un établissement ancien et changement provincial d'un siège d'exploitation.

(52) Ces demandes donnent toujours lieu à une nouvelle implantation contrairement aux autres demandes qui correspondent rarement à de nouvelles localisations.

dustrielles et étaient disponibles uniquement pour les trois grandes régions du pays (53).

Depuis 1964 (suite à un arrêté royal du 15 février 1963), l'I.N.S. exécute annuellement deux enquêtes distinctes : la première dans les établissements industriels en activité ayant occupé 20 personnes et plus (54) et la seconde dans les établissements nouveaux, c'est-à-dire ceux qui, procédant à des investissements, n'ont pas encore exercé l'activité industrielle pour laquelle ils sont fondés ou qui doivent être remis en activité. Tous les résultats de ces deux enquêtes sont publiés (55). L'unité statistique est l'établissement de production et non l'entreprise, ce qui donne une localisation satisfaisante des données. Malheureusement, les résultats régionaux — ceux établis au niveau provincial — sont beaucoup moins riches que leurs correspondants nationaux : les statistiques relatives aux établissements nouveaux ne peuvent être obtenues et les données relatives aux investissements au sein des établissements en activité sont très simplifiées (56). On se doit de regretter une telle situation, d'autant que les données nationales sont intéressantes puisqu'elles fournissent par branche (57) et par année d'installation le nombre d'établissements nouveaux, les prévisions de personnel, la valeur et la nature des investissements réalisés ou prévus ainsi que le mode de financement.

La seule évolution intéressante à retenir est celle *des investissements bruts par province* dont les résultats ont été communiqués fin de l'année 1972 (58). Les données de cette statistique, provenant de l'affectation du produit national, sont en effet plus intéressantes bien qu'elles se rapportent à l'ensemble des établissements et non seulement aux établissements nouveaux.

Elles permettent de retracer, depuis 1955 par province, l'évolution des investissements bruts des industries extractives, des industries manufacturières et de la construction. Les résultats, communiqués annuellement à prix courant et au prix de 1963, sont disponibles au niveau de neuf branches de l'industrie manufacturière (59).

---

(53) A propos des données antérieures à 1964, voir E. NOLS, [57], pp. 35-36.

(54) Exception faite de la construction jusqu'en 1967 pour laquelle la limite était de 50.

(55) L'I.N.S. a d'abord publié annuellement des résultats nationaux de 1964 à 1967, puis a communiqué en 1969 les données correspondantes par province et par région linguistique; depuis lors, les résultats nationaux et régionaux sortent conjointement [31].

(56) Une très bonne présentation critique des données a été effectuée par L. BAUVIR, [4], pp. 21-25.

(57) Six branches sont distinguées : alimentation, bois, chimie, métal, textile-confection et autres industries.

(58) I.N.S., [32].

(59) Alimentation-boissons-tabac, textiles, vêtements et chaussures, bois et meubles, papier-impression-édition, chimie et activités connexes, terre cuite-céramique-verre et ciment, fer-aciers-métaux non ferreux-fabrications métalliques et constructions navales et industries non dénommées ailleurs.

3° *Valeur ajoutée par l'industrie*. Depuis 1955, il est possible de connaître annuellement par province et par région linguistique la valeur ajoutée brute (c'est-à-dire celle couvrant la dépréciation) au coût des facteurs (les impôts indirects moins les subventions n'étant pas compris) à prix courants et constants pour 12 branches de l'industrie manufacturière (60). Malheureusement, chaque fois que le nombre d'activités est peu élevé, les résultats ne sont pas communiqués, mais ils sont regroupés avec ceux d'autres provinces ou d'autres branches.

2. *Statistiques de l'Office National de Sécurité Sociale (O.N.S.S.)*. — Contrairement à l'I.N.S., l'O.N.S.S. n'a pas comme rôle premier d'établir des statistiques. C'est un organisme parastatal, créé par arrêté-loi du 28 décembre 1944, qui a pour but, d'une part, de percevoir les cotisations de sécurité sociale que lui transfèrent les employeurs assujettis et, d'autre part, de répartir ses recettes entre les organismes centraux chargés de gérer, sur le plan national, les secteurs de la sécurité sociale (61). L'élaboration de statistiques est donc une fonction annexe de l'institution.

Mais ces statistiques constituent une source intéressante notamment entre deux recensements de l'I.N.S. puisqu'elles donnent annuellement des informations précieuses sur la *population active occupée* (62). Cependant, leur utilisation appelle beaucoup de prudence, car leur mode de calcul a varié plusieurs fois (63).

Jusqu'en 1960, les employeurs étaient classés à l'adresse de leur siège social. De 1961 à 1968, l'O.N.S.S. a demandé à certaines grandes entreprises possédant plusieurs sièges d'exploitation et comptant au minimum 100 travailleurs de fournir des renseignements statistiques distincts pour chacun de leurs établissements (64). En 1969, suite à une décision du C.M.C.E.S. (65), le principe de la régionalisation de l'emploi a été adopté et l'unité « employeur » a été remplacée par l'unité « établissement » dans le cas de tous les employeurs possédant au moins deux sièges d'exploitation, succursales ou unités techniques distinctes et/ou qui exercent des activités différentes. En 1969, on a donc substitué 21 674 éta-

(60) Les résultats sont consignés dans divers publications de l'I.N.S., [33].

(61) INBEL, [25], pp. 2 et 6.

(62) Depuis 1953, l'O.N.S.S. publie annuellement en annexe de son rapport le relevé statistique des employeurs et celui du personnel (avec distinction du sexe et du statut ouvrier ou employé) [60]. De 1953 à 1957, les données sont disponibles au niveau provincial, exception faite du Brabant où l'on a distingué les arrondissements; depuis 1958, les résultats sont communiqués par arrondissement. En outre, depuis 1956 et toutes les années paires, il existe des relevés par commune qui peuvent être consultés au siège de l'organisme à Bruxelles. Quant à la distinction des tailles d'établissements, elle a été opérée depuis 1958 pour les données par arrondissement, par province et pour le pays et depuis 1960 pour les relevés par commune.

(63) Voir à ce propos les remarques de R. LEROY et collaborateurs, [39], *ouvr. cit.*, pp. 33-35.

(64) En 1968, cette mesure a touché 195 employeurs possédant 1 159 établissements et occupant 370 000 personnes (O.N.S.S., [60], *ouvr. cit.*, 1969, p. 204).

(65) C.M.C.E.S. = Comité Ministériel de Coordination Economique et Sociale.

blissements à 4 174 employeurs (66) et, en 1970, 32 752 établissements à 4 596 employeurs (67).

Par ailleurs, le champ d'application de la sécurité sociale a également varié : depuis 1970, les statistiques ne concernent plus seulement le personnel salarié et appointé (68), mais encore les travailleurs des services publics et de l'enseignement, certains membres du clergé et des communautés religieuses, les apprentis sous contrat d'apprentissage, les travailleurs domestiques, certains travailleurs qui ne sont pas engagés dans les liens d'un contrat de louage de travail (par exemple : les artistes, le personnel intérimaire, etc.) et les travailleurs salariés des entreprises familiales (69).

De plus, la classification des activités a encore été modifiée. Jusqu'en 1972, il s'agit de celle préconisée par la Société des Nations ; depuis 1973, le dépouillement se fait, comme nous l'avons dit précédemment, sur base du classement N.A.C.E.

Au total, on assiste donc, depuis 1960, à l'amélioration de la qualité des statistiques de l'O.N.S.S. Malheureusement, la comparaison des résultats dans le temps est pratiquement impossible.

3. *Autres statistiques du Ministère des Affaires Economiques.* — A côté des statistiques élaborées et diffusées par l'I.N.S., le Ministère des Affaires Economiques a chargé d'autres départements d'établir certains relevés. Parmi ceux-ci, les plus importants sont, en ce qui nous concerne, les investissements étrangers, les aides accordées dans le cadre des lois d'expansion économique et les implantations en zones industrielles.

a) *Investissements étrangers* (70). — Contrairement aux relevés de l'I.N.S. en matière d'investissements industriels, les statistiques des investissements étrangers sont relatives aux *décisions d'investissement* pouvant être considérées comme acquises au cours de l'année du relevé. Comme la réalisation d'investissements étrangers n'est soumise à aucune autorisation spéciale et que ces investissements ne bénéficient d'aucun traitement préférentiel, les dénombrements ne sont pas nécessairement complets : y sont mentionnés tous les projets, dont la Direction des Investissements Etrangers se trouve saisie à l'occasion des contacts qu'elle noue avec les promo-

---

(66) O.N.S.S., [60], *ouvr. cit.*, 1969, p. 204.

(67) O.N.S.S., [60], *ouvr. cit.*, 1970, p. 181.

(68) En réalité, les statistiques reprenaient le personnel salarié et appointé plus les travailleurs temporaires des administrations de l'Etat, des provinces, des communes, de la S.N.C.B. de même que le personnel définitif et temporaire de la plupart des organismes parastataux (INBEL, [25], *ouvr. cit.*, p. 8). De plus, en 1969, elles englobaient le personnel enseignant et administratif temporaire des établissements officiels et libres de l'enseignement gardien, primaire, moyen, normal, technique et artistique (O.N.S.S., [60], *ouvr. cit.*, 1970, p. 178).

(69) *Ibidem*, pp. 178-179.

(70) Leur recensement est effectué depuis 1959 et les résultats sont publiés annuellement dans les rapports [49]. Les données de la première année sont toutefois incomplètes.

teurs, et les investissements dont elle est informée. Dans le domaine industriel, les oublis sont cependant rares, surtout parmi les grandes entreprises, celles qui reçoivent une aide de l'Etat ou celles qui s'installent dans les zones industrielles ; par contre, les omissions sont plus fréquentes au sein des petites firmes ou de celles qui réutilisent des bâtiments. Ajoutons que l'on recense les seuls premiers investissements des firmes étrangères ou mixtes et que l'on ne retient pas les extensions d'entreprises déjà installées en Belgique.

Le renseignements fournis dans les rapports sont de trois types : le nombre d'établissements nouveaux (71), le montant des investissements prévus (72) et les prévisions d'emplois (73). Les deux premières séries de données sont disponibles pour les trois grands secteurs d'activités (industrie, commerce et services) tandis que la troisième, par ailleurs très approximative, l'est pour l'industrie seulement. Toutes les valeurs sont établies par pays d'origine et province (74).

Avant d'utiliser ces données, diverses remarques s'imposent encore.

La notion d'établissement nouveau n'est pas assimilable à la création d'un établissement, mais elle correspond à la décision d'investissement par un industriel, décision qui peut se traduire par l'ouverture d'un établissement nouveau, par le rachat d'un établissement existant, par une prise de participation ou par une association avec une firme existante. Cette notion nous semble donc improprement dénommée ; c'est la raison pour laquelle nous la désignerons, pour notre part, par « investissement nouveau » (75).

L'année de comptabilisation d'un investissement est celle de la décision et non du début d'activité. Or, entre ces deux opérations, il y a souvent un décalage d'un an ou plus. Par exemple, Alleghany-Longdoz a été décidé en 1960 et son activité à Genk n'a commencé qu'en 1963.

Certains projets ne sont pas réalisés (par exemple l'usine de fermetures éclairs de la Slider Corporation of America qui devait s'installer à Saint-Trond) ou se sont réalisés ailleurs (par exemple, l'usine de Reynolds Aluminium dont l'installation était initialement prévue aux

---

(71) Ce nombre comprend les nouvelles sociétés de droit belge (filiales), les nouvelles sociétés de droit étranger (succursales), les rachats d'entreprises belges et les prises de participation par des intérêts étrangers dans le capital de sociétés belges exerçant leur activité dans le pays.

(72) Le montant des investissements prévus couvre la valeur des terrains, de la construction de la nouvelle usine ou de l'achat d'une usine désaffectée, de l'équipement ainsi que du fonds de roulement dans le cas de la création d'une filiale ou d'une succursale. Dans le cas d'un rachat, le montant correspond à la valeur de l'achat et, dans celui d'une prise de participation, à la valeur nominale de cette dernière. Les chiffres donnés se rapportent toujours à la première phase du projet.

(73) Les prévisions d'emplois sont de simples estimations se rapportant uniquement à la première phase du projet.

(74) Les résultats par pays d'origine ne sont communiqués par province que depuis 1961.

(75) Il va de soi que cet investissement n'est nouveau que pour l'entreprise étrangère.

Hauts-Sarts à Herstal et qui fut finalement construite dans le parc de Grâce-Hollogne).

D'autres projets sont comptés deux fois : par exemple Silicaatsteen de Genk repris en 1968 et en 1969.

Enfin, en 1959 et en 1960, les licences de fabrication ont été reprises dans les statistiques.

b) *Aides accordées dans le cadre des lois d'expansion économique.* — Les statistiques relatives à ces aides sont consignées dans deux groupes de publications : les rapports annuels de la Direction des Investissements Etrangers (76) et les statistiques trimestrielles de la Direction de l'Expansion Economique (77).

Les premières ont trait au *montant des investissements ayant bénéficié de l'application des lois* des 17 et 18 juillet 1959, du 14 juillet 1966 et du 30 décembre 1970. Les données établies par province ou par secteur d'activités permettent de distinguer la destination de ces investissements : nouvelles usines dues à l'initiative étrangère ou mixte, nouvelles usines dues à l'initiative belge et investissements au sein d'usines existantes (belges, étrangères ou mixtes).

Les secondes concernent pour leur part les *crédits*, c'est-à-dire les parties des investissements effectivement aidés. Les données y sont disponibles par loi et par mode d'intervention de l'Etat : taux réduit, taux réduit et garantie de l'Etat, garantie de l'Etat. La répartition est opérée par province pour les lois du 17 juillet 1959, du 14 juillet 1966 et du 30 décembre 1970 et par région de développement pour la loi du 18 juillet 1959 (78). Outre les données relatives au nombre et au montant des crédits, on dispose aussi du nombre et du montant des subventions et des primes accordées ainsi que d'une estimation du nombre d'ouvriers à engager suite aux investissements qui ont bénéficié des lois d'expansion économique.

Les deux sources fournissent donc des informations complémentaires. En comparaison avec les données d'autres statistiques, elles présentent les trois caractéristiques suivantes : l'année de comptabilisation correspond à celle où la décision ministérielle est prise ; contrairement à la statistique des investissements étrangers, les sommes reprises ici sont acquises et il s'agit seulement des investissements en immobilisés. Par ailleurs, ces statistiques diffèrent de celles des investissements puisque « seule une partie de ceux-ci s'effectue sous le couvert des lois d'expansion économique » (79).

---

(76) Voir ci-dessus : a) Investissements étrangers.

(77) MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, ADMINISTRATION DE L'INDUSTRIE, EXPANSION ÉCONOMIQUE, [50]. Ces documents ne sont toutefois diffusés qu'à un petit nombre d'organismes.

(78) Une telle situation rend les calculs par province difficiles.

(79) CEPLI, [8], p. 57.

Enfin, il est également possible de présenter par province ou par secteur d'activités la répartition des crédits octroyés dans le cadre de deux lois antérieures à 1959 : celle du 7 août 1953 et celle du 10 juillet 1957 (80).

c) *Implantations en zones industrielles.* — Les renseignements disponibles (81) concernent par province (82) et par zone les usines en activité, celles en construction ou dont la décision est acquise et celles en négociation. On peut obtenir leur nombre, le montant des investissements, le personnel occupé (dans le cas des usines en activité) et les prévisions de personnel lors de la fin du programme (83).

Comme les zones industrielles datent toutes de la période étudiée, on pourrait croire que le relevé de leurs établissements constitue un recensement des établissements nouveaux. Ce n'est cependant pas toujours vrai, car des implantations anciennes sont parfois reprises dans le tracé des zones industrielles. De plus, si ces dernières regroupent avant tout des entreprises industrielles, certaines comptent également des firmes commerciales, de transport, de construction ou de services. Comme, en outre, certains établissements industriels installés en zones occupent moins de dix personnes, les statistiques des implantations en zones industrielles ne permettent une nouvelle fois qu'une approche du problème « nouvelles localisations » que nous traitons. Néanmoins, par rapport aux autres sources statistiques, elles constituent un matériel plus intéressant et plus directement utilisable dans le cadre du travail.

4. *Statistiques des organismes régionaux.* — Divers organismes s'occupant de développement régional élaborent leurs propres statistiques. Dans la plupart des cas, ces données ne sont pas publiées et concernent des catégories spécifiques, par exemple : entreprises aidées, établissements localisés dans les zones industrielles gérées par l'organisme, etc. Parmi ces différents relevés, ceux du Limburgse Economische Raad d'Hasselt sont les plus complets puisque l'on y trouve les résultats de deux enquêtes effectuées chaque année (au mois de septembre), l'une ayant trait à l'emploi dans les établissements industriels de la province occupant au moins 30 personnes et l'autre relative à tous les établissements industriels installés au Limbourg depuis 1960 (84).

(80) MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'ÉNERGIE, MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES, MINISTÈRE DES FINANCES, [51].

(81) Ces relevés sont effectués tous les six mois par les Directions régionales de l'Inspection Générale Economique. Ils ne sont pas publiés. Toutefois, ils viennent de servir de base à une publication du MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'ÉNERGIE, SERVICE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE ET DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS, [53].

(82) A l'exception du Brabant où l'on distingue le Brabant wallon du Brabant flamand.

(83) Voir l'exploitation de ces données au niveau belge, à la date du 30 juin 1974, dans B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, [47].

(84) Les résultats généraux de ces deux enquêtes sont publiés chaque année dans *Economie in Limburg*.

5. *Conclusion.* — Malgré de nombreuses recherches effectuées afin de réunir le matériel le plus complet et le plus précis possible, on doit admettre l'*insuffisance générale* des documents statistiques disponibles en Belgique dans le domaine de la géographie industrielle, en particulier à l'échelle locale ou régionale. Cette insuffisance est d'autant plus ressentie quand l'on ne traite que les nouvelles implantations. En effet, la plupart des données concernent toutes les activités industrielles et non les seules nouvelles localisations. De la sorte, il est très malaisé de tirer des différentes évolutions des informations précises relatives aux implantations nouvelles, puisque les mouvements décelés dépendent à la fois des ouvertures d'établissements et des changements affectant les usines en place. Certes, diverses données ont trait aux seules réalisations nouvelles ; malheureusement, il s'agit alors ou de nouvelles entreprises ou de nouveaux investissements ou de firmes aidées, notions qui ne correspondent jamais à notre définition de nouvelle localisation (85).

Néanmoins, le traitement des différents documents statistiques s'avère intéressant, car :

- il aide d'abord à dégager les principaux caractères du phénomène étudié et surtout du cadre général dans lequel il s'inscrit ;
- il facilite ensuite la quantification comparée des résultats, nécessité impérieuse de toute recherche géographique (86), et il permet ainsi de mieux cerner l'importance relative du phénomène enregistré au niveau régional ;
- il autorise enfin l'étude de certains aspects du problème qui ne peuvent être abordés établissement par établissement du fait que les seules informations disponibles sont fournies globalement : c'est par exemple le cas des investissements ou de la valeur ajoutée.

#### B. — ÉLABORATION D'UN RELEVÉ DES IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES NOUVELLES.

Un relevé exhaustif des implantations industrielles nouvelles ne peut malheureusement reposer sur la démarche géographique par excellence, c'est-à-dire l'enquête sur le terrain, car il est difficile, sinon impossible, de relever toutes les implantations nouvelles par l'observation directe. Le recours à la photo-interprétation doit être écarté pour des raisons analogues. En effet, s'il est possible de repérer par l'enquête sur place ou l'observation de photos aériennes certaines implantations industrielles, il est impossible par ce seul moyen d'en établir une liste complète puisque diverses usines ne se distinguent guère, ne présentant aucun signe particulier permettant leur identification (87).

(85) Voir précédemment (34), p. 103.

(86) J. BEAUJEU-GARNIER, [5], p. 61.

(87) De l'extérieur, beaucoup d'usines fabriquant des biens différents se ressemblent et peuvent être confondues avec des entrepôts ou d'autres activités du secteur tertiaire.

En outre, l'utilisation de tels procédés s'avère encore moins efficace lorsque l'étude se limite aux seules implantations nouvelles : comment les découvrir lorsque l'on sait que certaines peuvent correspondre à la reprise d'un ancien bâtiment ?

Aussi le relevé nécessite-t-il d'autres démarches que nous allons présenter.

1. *Dépouillement des listes et répertoires.* — Dans un premier temps, nous avons dépouillé systématiquement tous les documents que nous parvenions à rassembler et nous avons reporté sur fiches les différentes données, chaque établissement possédant sa fiche.

Devant la carence des données disponibles en matière d'implantations nouvelles, nous avons décidé de dresser d'abord l'inventaire de tous les établissements industriels, puis de rechercher au sein de ces derniers les implantations nouvelles.

Une analyse critique des documents consultés pouvant présenter de l'intérêt pour de futures études de géographie industrielle, nous allons en résumer ici les principales caractéristiques.

a) *En matière d'implantations nouvelles.* — Remarquons tout d'abord qu'il n'existe pas, en Belgique, comme dans la région parisienne par exemple, de dossiers d'implantation des nouvelles localisations (88) et que les formalités à accomplir pour l'exercice d'une activité ne permettent pas d'établir un relevé complet des établissements nouveaux (89).

En effet, les seuls renseignements disponibles en ce domaine sont ceux figurant dans *les annexes du Moniteur belge* où sont publiés les actes constitutifs des sociétés. Le dépouillement de ces documents — travail lent et fastidieux (90) — ne présente qu'un intérêt limité, car les nouvelles implantations ne sont pas nécessairement dues à des nouvelles sociétés (pensons par exemple aux transferts ou aux extensions d'entreprises existantes) et, à l'opposé, une nouvelle société ne provoque pas toujours la création d'un nouvel établissement ; par ailleurs, les données communiquées dans le *Moniteur* sont loin de nous satisfaire : l'adresse est celle du siège social et non du siège d'exploitation, l'activité est fré-

---

(88) Les études effectuées dans la région parisienne sont basées soit sur les « demandes d'agrément » (demandes déposées devant le « Comité de Décentralisation »), soit sur les « permis de construire » (délivrés lorsque la demande d'agrément a été acceptée). Tandis que les premières renseignent sur les souhaits des entreprises en matière d'implantation nouvelle, les seconds donnent la mesure des réalisations effectives. A ce sujet, on peut par exemple consulter : M. DEMORGON et J. P. BIARD, [15] ou J. L. PALIERNE, [61].

(89) On trouvera en annexe n° 25 de notre étude, un résumé des formalités à accomplir pour l'exercice en Belgique d'une activité artisanale, commerciale ou industrielle. (B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, [45], *ouvr. cit.*.)

(90) Ce dépouillement peut cependant être facilité par la consultation de l'hebdomadaire « Le Marché » qui présente un classement des nouvelles sociétés par branches [44].

quement peu précise (91) et l'effectif en main-d'œuvre n'est pas renseigné.

Certes, il existe des relevés des nouvelles entreprises établis par *les directions régionales de l'Inspection Générale Economique* (Ministère des Affaires Economiques). Malheureusement, ces listes sont incomplètes (surtout pour la période antérieure à 1960) et ne sont pas publiées. En outre, elles présentent quelques erreurs (92). Néanmoins, elles sont intéressantes, car elles donnent par année (et même par trimestre), par arrondissement et commune, les noms des entreprises nouvelles, leur activité exacte, le chiffre du personnel et souvent le montant de l'investissement ; de plus, la plupart des transferts y sont comptabilisés.

D'un autre côté, *des organismes régionaux* ont également dressé des listes de nouvelles entreprises ou de nouveaux établissements. C'est le cas du Conseil Economique Wallon (C.E.W.) (93) ou de l'Economische Raad voor Vlaanderen (E.R.V.) (94). Tous ces relevés sont relativement complets en particulier dans l'optique entreprises nouvelles, mais ils ne concernent que la période postérieure à 1960. Remarquons également que les données sont plus abondantes dans les provinces flamandes que dans les provinces francophones.

Enfin, F. Baudhuin, dans son « Histoire économique de la Belgique 1957-1968 » a aussi dressé un inventaire des entreprises nouvelles pour les années 1961 à 1969 (95).

b) *En matière d'implantations industrielles en général.* — A la différence des implantations nouvelles, il existe des relevés précis de tous les établissements industriels (96). Malheureusement, une partie de ceux-ci ne sont pas accessibles en vertu du secret statistique. C'est le cas du fichier O.N.S.S. (97) ou de tous les documents individuels rentrés par l'I.N.S.

---

(91) Il y a surtout confusion entre production et commercialisation.

(92) Notamment dans les dates et dans le fait de considérer comme nouvelles des extensions sur place d'entreprises existantes ou des firmes dont seule la raison sociale a changé.

(93) La liste établie au niveau de la Wallonie et couvrant la période 1959-1969 fournit l'année de l'entrée en activité, le nom de l'entreprise, la commune d'implantation, la nature de l'activité et la classe d'importance des effectifs (PERTINAX, [62], pp. 48-58).

(94) Le relevé relatif à la Flandre concerne les nouvelles entreprises employant au moins 100 personnes qui se sont établies de 1961 à 1969. Les renseignements donnés sont le nom de l'entreprise, la commune d'implantation, l'activité, l'année de création et la classe d'importance des effectifs (E.R.V., [18]).

(95) Cet inventaire ne reprend que les entreprises occupant au moins 50 personnes en Wallonie et 100 en Flandre ; il donne l'année de l'entrée en activité, le nom de l'entreprise, le lieu d'implantation, l'activité et la classe d'importance des effectifs (F. BAUDHUIN, [3], annexe 6, pp. 460-475).

(96) Soulignons que la plupart de ces relevés concernent non seulement les activités industrielles, mais encore toutes les autres.

(97) Certains organismes peuvent cependant acheter le fichier et l'utiliser dans leurs travaux ; c'est ainsi que les Conseils Economiques Provinciaux Flamands ont établi leurs répertoires d'entreprises (voir ci-après).

au moment des grands recensements ou lors des nombreuses enquêtes effectuées par cet organisme.

Parmi les relevés disponibles, nous plaçons en première position les travaux des *directions régionales de l'Inspection Générale Economique* qui sont à notre avis les plus précis et les plus complets (98). On y trouve par commune tous les établissements, industriels ou non, à partir d'un seuil déterminé des emplois (souvent cinq personnes). Les renseignements fournis concernent le nom de l'entreprise, son adresse exacte, son activité précise ainsi que l'emploi (99). Réalisés avec la collaboration des administrations communales, ces ouvrages donnent toujours avec exactitude la localisation des établissements : l'adresse est celle du siège d'exploitation et lorsque ce dernier est situé sur le territoire de deux communes, l'entreprise est reprise dans chacune d'elles avec le personnel correspondant. Le seul reproche que l'on pourrait adresser à ces travaux, c'est la trop faible fréquence des remises à jour (souvent cinq ans), ce qui leur fait perdre à certains moments tout leur intérêt.

Les répertoires des entreprises (« adresboeken »), dressés par les *Conseils Economiques Provinciaux Flamands*, constituent également une source intéressante, malheureusement disponible dans les seules provinces flamandes. Reposant comme nous l'avons dit sur le fichier O.N.S.S., ils présentent généralement les mêmes lacunes que celui-ci (100). Néanmoins, ils sont plus directement utilisables puisque offrant des classements soit par activité (code à trois chiffres de l'O.N.S.S.), soit par commune, soit encore par ordre alphabétique des entreprises. De plus, certaines corrections ont parfois été apportées aux données provenant de l'O.N.S.S. (101). Dans le but de respecter le secret statistique, aucun répertoire ne donne des chiffres précis de l'emploi ; lorsque ce dernier est renseigné, il l'est toujours par grandes classes.

Depuis mai 1969, il existe aussi un relevé des établissements occupant au moins 50 personnes établi par l'*Office National de l'Emploi* (O.N.E.M.) (102). Ce travail fournit par bureau régional et par commune les noms des entreprises, leur activité et leur effectif selon cinq classes d'importance. Cette réalisation est sans aucun doute intéressante, car elle regroupe tous les établissements belges dans un même volume. Si la première édition comportait de nombreuses erreurs (103), les trois éditions suivantes ont été nettement améliorées. Rappelons que ce docu-

(98) [52] et [54].

(99) L'emploi est donné par grandes classes ou de façon précise; dans ce dernier cas, l'ouvrage n'est diffusé que dans les milieux de recherche.

(100) Voir ce qui a été dit précédemment à propos des statistiques de l'O.N.S.S.

(101) On a par exemple corrigé la branche d'activité ou on a séparé les différents établissements dépendant d'un même employeur.

(102) O.N.E.M., [59].

(103) Beaucoup d'oublis, des établissements rangés à l'adresse de leur siège social, des firmes inexistantes, des confusions dans les activités, etc.

ment a été conçu, au départ, comme un complément de « l'Atlas de la localisation industrielle », publié par l'O.N.E.M. en 1969 (104).

*La Fédération des Industries Belges* (F.I.B.) (105) a également dressé des listes d'entreprises ; quatre recueils regroupent ces dernières selon qu'elles occupent de 200 à 500, de 500 à 1.000, de 1.000 à 3.000 ou plus de 3.000 travailleurs (106). Donnant uniquement le nom de l'entreprise, son adresse et sa branche d'activité, ces listes sont finalement peu intéressantes, car elles ne reprennent que les grandes entreprises, rangées à l'adresse de leur siège social.

*Les Chambres de Commerce et d'Industrie* fournissent aussi des listes ou des répertoires, mais il s'agit soit des principales entreprises, soit de leurs membres et les seules indications disponibles sont relatives au nom, à l'adresse et à l'activité.

Enfin, il existe des répertoires établis par des firmes privées, notamment *Kompass* et *Hallet*. Ces relevés remis très fréquemment à jour — tous les ans ou tous les deux ans — ne reprennent cependant que les entreprises acceptant de payer un droit d'inscription. L'intérêt de ces publications résulte de la variété des renseignements réunis. Ainsi, dans le répertoire *Kompass* (107), établi au niveau de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, on trouve dans le volume consacré au relevé par commune (108) le nom de l'entreprise, son adresse, ses numéros de téléphone et de télex, son adresse télégraphique, le nom de sa banque, ses numéros de C.C.P. et de registre de commerce, les jours pour les offres, les noms des cadres et des membres du conseil d'administration, les activités précises, l'année de fondation, la valeur du capital et le nombre de personnes occupées. Les répertoires *Hallet*, dressés au niveau du Benelux, reprennent pour leur part pour 13 groupes d'activités (109) (le bâtiment excepté) un classement par commune des producteurs et négociants, où sont disponibles les données suivantes : raison sociale,

(104) O.N.E.M., [58]. Dans cet atlas, seules les activités industrielles sont cartographiées et chaque sigle représente un secteur présent dans la commune en 1966. De la sorte, les cartes illustrent avant tout la diversification industrielle : par exemple, Herstal qui comptait à ce moment plus de 70 établissements occupant dix personnes n'a que sept signes alors que Halen en compte cinq bien qu'elle n'abritait à ce moment que six entreprises.

(105) Aujourd'hui intégrée dans la F.E.B. (Fédération des Entreprises de Belgique).

(106) F.I.B., [19].

(107) *KOMPASS*, [36].

(108) L'ouvrage *Kompass* comprend en réalité deux volumes : l'un consacré au relevé par ordre alphabétique et par commune des firmes et l'autre fournissant un relevé alphabétique des produits ainsi qu'un répertoire des fournisseurs, marques et représentations.

(109) Produits chimiques, spécialités et préparations chimiques, charbon-gaz-pétrole, plastiques-caoutchouc, filatures-tissages, mode-confection-maroquinerie, emballage-conditionnement, alimentation, métal-outillage, machines-mécanique, électricité-électronique, arts ménagers-ameublement, bâtiment (*HALLET BENELUX*, [23]).

adresse, numéro de téléphone, année de fondation, numéro de télex, nom de la banque, valeur du capital, noms des cadres, jours pour les offres, localisation des bureaux, usines, entrepôts, filiales à l'étranger, nombre d'ouvriers et d'employés, chiffres de production, superficie et activité. En outre, dans ces mêmes guides, il existe un classement par produits, un par marques et un relevé des fournisseurs intéressant le secteur d'activité. Malheureusement, tous ces renseignements ne sont pas fournis pour chaque entreprise et le chiffre de l'emploi est fréquemment supérieur à la réalité ; d'autre part, les relevés concernent presque toujours les entreprises et non les établissements, à l'exception toutefois du siège principal des firmes étrangères.

c) *En matière d'implantations étrangères.* — En raison de leur nature particulière, les implantations étrangères font l'objet de relevés spécifiques effectués soit par des organismes belges, soit le plus souvent par les ambassades ou chambres de commerce du pays d'origine.

Le relevé officiel belge est celui de la *Direction des Investissements Etrangers du Ministère des Affaires Economiques*. Comme nous l'avons dit plus haut, ce relevé annuel reprend essentiellement les décisions d'investissement dont la Direction des Investissements Etrangers a connaissance ; il présente donc des lacunes et des erreurs (110). A côté des tableaux statistiques exploités précédemment, il comprend en outre des listes nominatives par pays d'origine, par forme d'entreprises (filiales-succursales et participations-associations à des firmes belges) et par grand groupe d'activités (industrie, commerce et services). Pour chaque investissement, les renseignements disponibles concernent le nom et l'adresse de l'investisseur étranger (111), le nom et l'adresse de l'établissement créé ou racheté, l'activité de ce dernier et souvent son montant en capital.

Les relevés publiés ou communiqués par les ambassades ou chambres de commerce varient considérablement d'un pays à l'autre.

Les données les plus complètes ont trait aux *entreprises américaines*. Pour toutes les firmes américaines installées en Belgique, il est possible d'obtenir, grâce à un relevé de l'Ambassade américaine (112), les renseignements suivants : raison sociale, adresse complète, numéros de téléphone et de télex, année de constitution de la firme en Belgique, nom de la firme apparentée aux Etats-Unis, adresse du siège européen, autres filiales

---

(110) A titre d'exemple, pour la période 1961-1970, des 107 investissements industriels décidés dans la province de Liège et repris dans les relevés du Ministère, seuls 89 sont des investissements industriels effectivement réalisés et 59 ont donné lieu à une implantation nouvelle; au Limbourg, ces trois mêmes valeurs sont respectivement 85, 76 et 66 (B. MÉRENNE-SCHOUMAKER, [45], *ouvr. cit.*, annexe n° 26).

(111) Dans le cas où il s'agit d'une ou plusieurs entreprises; par contre, si l'investissement est dû à des particuliers, on se contente d'indiquer : « particuliers ».

(112) AMERICAN EMBASSY BRUSSELS, OFFICE OF COMMERCIAL AFFAIRS, [2].

en Belgique (usines ou bureaux), pays où s'exerce l'activité de l'entreprise, nom et nationalité des principaux dirigeants du siège belge. En outre, il existe une seconde source d'information relative également aux entreprises où il y a participation financière américaine : c'est le répertoire annuel de la Chambre américaine de Commerce qui reprend les firmes selon l'ordre alphabétique des maisons-mères américaines (et non plus d'après la raison sociale de la firme installée en Belgique) (113). Les renseignements communiqués dans ce cas ont trait au nom, à l'adresse, au numéro de téléphone, à l'activité et à la nature de l'entreprise installée en Belgique (filiale, succursale, bureau de vente, etc.).

Des informations concernant les *entreprises à intérêts néerlandais* ont été, quant à elles, rassemblées par la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg (114). Les données recueillies sont : la raison sociale, l'adresse, les numéros de téléphone et de télex, l'activité, les autres implantations existant en Belgique et au Luxembourg, le nom et la fonction des principaux responsables ainsi que le nom et l'adresse des entreprises-mères établies aux Pays-Bas. Résultat d'une enquête, ce relevé bien qu'intéressant est malheureusement incomplet (115).

Pour les *firmes anglaises ou allemandes*, les renseignements sont malheureusement encore moins riches et moins complets. En ce qui concerne les premières, nous n'avons trouvé qu'une liste, établie par le Département commercial de l'Ambassade, reprenant pour les filiales, leur raison sociale, leur adresse, leur activité et le nom des entreprises britanniques associées (116). Pour les secondes, la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise-allemande nous a communiqué des listes polycopiées reprenant les sociétés allemandes possédant une filiale ou une exploitation en Belgique et les sociétés créées en Belgique par des particuliers allemands et à participation allemande (117). Nous y avons trouvé le nom et l'adresse de la maison-mère pour les filiales, le nom, l'adresse et l'activité du siège en Belgique pour toutes les entreprises répertoriées.

Après le dépouillement de ces différents documents, on est donc en possession d'un premier *fichier* regroupant la presque totalité des établissements industriels en activité. Toutefois, certains problèmes subsistent encore et, de plus, il faut en extraire les établissements dont l'implantation a été réalisée depuis 1947.

2. *Etude cadastrale.* — Cette étude permet de compléter le fichier, de déterminer pour un grand nombre d'établissements la date exacte de leur

(113) AMERICAN CHAMBER OF COMMERCE IN BELGIUM, [1]. Lorsqu'il n'y a pas de maison-mère américaine, la firme est reprise selon sa raison sociale en Belgique.

(114) NEDERLANDSCHE KAMER VAN KOOPHANDEL VOOR BELGIË EN LUXEMBURG, [56].

(115) Toutes les entreprises n'ont pas répondu à l'enquête.

(116) BRITISH EMBASSY, COMMERCIAL DEPARTMENT, [7].

(117) DEUTSCH-BELGISCH-LUXEMBURGISCHE HANDELSKAMMER, [16].

implantation et de cartographier avec précision toutes les nouvelles implantations industrielles.

En effet, la confrontation du relevé et du registre des bâtiments industriels (118) aide d'abord à *répertorier certains établissements oubliés* dans le premier fichier. La consultation des matrices cadastrales (119) amène ensuite à réunir des *informations supplémentaires* : le fait d'être propriétaire ou non, les superficies utilisées à des fins industrielles et les superficies totales des biens, l'affectation précédente des parcelles sur lesquelles ont été construits les bâtiments industriels, l'affectation précédente du bâtiment dans le cas d'une réutilisation d'une construction existante et aussi pour certaines firmes l'adresse précédente du propriétaire.

Mais l'étude cadastrale contribue surtout à déterminer, chaque fois que c'était possible, *la date exacte de l'implantation de l'établissement* et sert de la sorte à opérer une première répartition des entreprises industrielles selon que leur localisation est antérieure ou postérieure à 1947. Grâce aux matrices cadastrales, on peut reconstituer l'histoire récente des biens fonciers d'un même propriétaire et découvrir de cette manière les différentes mutations qui ont affecté ses biens. Pour toutes les entreprises propriétaires ayant fait construire un ou plusieurs bâtiments, il est aisé de déterminer l'année de mise en activité de la nouvelle usine : cette année correspond en réalité à l'année civile précédant la première année d'imposition. Malheureusement, dans les autres cas, la recherche de cette année est plus malaisée, voire impossible. Ainsi, si une firme rachète un bâtiment, on peut connaître la date de l'achat, mais il est impossible d'affirmer si cette date correspond à l'année d'installation, l'entreprise ayant pu louer précédemment le bâtiment. En outre, lorsque la firme loue l'usine qu'elle occupe, il est impossible de dire depuis quand. Néanmoins, comme ces derniers cas sont moins nombreux que les premiers, on est, à la fin de cette recherche cadastrale, en possession d'un *second fichier* reprenant la majorité des établissements dont l'implantation était postérieure à 1947.

D'un autre côté, grâce aux documents cadastraux, on peut *localiser avec précision* toutes les implantations nouvelles. Ce travail est relativement aisé pour toutes les firmes propriétaires des bâtiments occupés puisque l'on dispose dans les matrices cadastrales du numéro cadastral de chacune de leurs parcelles. Par contre, pour les firmes locataires, l'étude

---

(118) Le registre des bâtiments industriels reprend tous les bâtiments considérés par le cadastre comme utilisés à des fins industrielles. En règle générale, le relevé est relativement complet : il reprend de nombreuses petites constructions (menuiseries, ateliers mécaniques, etc.) où ne travaillent souvent qu'une ou deux personnes. Cependant, tous les bâtiments abritant une activité de production n'y sont pas présents et l'on observe des oublis notamment parmi les immeubles non prévus initialement pour la fonction industrielle (par exemple, un immeuble d'habitation occupé par un atelier de confection).

(119) Les matrices cadastrales sont les inventaires détaillés de toutes les propriétés foncières (F. DUSSART, [17], p. 322).

est plus longue, car il faut se baser sur l'adresse (rue et numéro) et procéder par sondages successifs pour retrouver leur emplacement (120).

Ajoutons que si les documents cadastraux constituent sans nul doute le seul moyen pour localiser avec exactitude les affectations du sol, leur valeur est parfois diminuée par la lenteur dans les mises à jour, ce qui a posé quelques problèmes surtout pour les réalisations récentes.

3. *Consultation des annuaires téléphoniques.* — Partant de l'hypothèse que pour tout établissement industriel un raccordement téléphonique s'avère une nécessité impérieuse, parallèlement à l'étude cadastrale, nous avons recherché, dans les annuaires téléphoniques, la date de l'apparition de l'entreprise.

Tous les établissements, qui, dans l'annuaire de 1947, possédaient le téléphone à l'endroit occupé actuellement, ont été rangés parmi les anciennes implantations. Pour les autres, en compulsant annuaire par annuaire, nous avons essayé de découvrir la première inscription de l'entreprise (121). Nous avons pu ainsi confirmer les résultats fournis par l'étude cadastrale et résoudre la plupart du temps le problème du début de l'activité des firmes locataires ou de celles ayant acheté un bâtiment.

En outre, dans de nombreux cas de transferts, ce moyen nous a permis de retrouver l'adresse exacte de l'ancienne localisation.

Toutefois, la date obtenue par ce moyen n'est pas aussi précise que celle résultant de l'étude cadastrale : en effet, selon le moment de l'année où le raccordement est obtenu, la firme est recensée dans l'annuaire de l'année en cours, dans le supplément de cet annuaire ou dans l'annuaire de l'année suivante : de plus, le moment d'édition de l'annuaire varie souvent d'une année à l'autre (122).

4. *Contacts auprès d'organismes régionaux, d'administrations communales et d'entreprises industrielles.* — Afin d'éliminer les quelques difficultés subsistant après les démarches différentes (notamment la localisation précédente de l'établissement et l'année de la mise en activité de certaines firmes locataires), on peut recourir à divers organismes régionaux, aux administrations communales ou aux firmes industrielles elles-mêmes.

La confrontation des informations obtenues par cette voie, avec les autres données, permet de cerner les multiples aspects des localisations, en particulier d'envisager ces dernières sous des angles différents (celui

---

(120) On utilise alors conjointement le tableau 209 (tableau permettant de connaître le numéro d'article du propriétaire à partir du numéro de la parcelle), les plans cadastraux et les matrices cadastrales.

(121) Ce travail fut parfois compliqué par le fait que l'entreprise a changé de nom ou qu'elle était rangée à son activité, qui elle-même avait pu varier au cours du temps.

(122) Lorsque aucune autre indication ne nous permettait de préciser l'année, nous avons travaillé par voie de comparaison en nous reportant chaque fois à des cas connus grâce à l'étude cadastrale.

de l'industriel, de la commune, de l'intercommunale de développement, etc.).

5. *Enquête sur le terrain.* — Enfin, il est impérieux pour un géographe de contrôler son relevé sur le terrain. En effet, si, comme nous l'avons dit précédemment, l'enquête sur le terrain ne peut constituer la première démarche, cette méthode est par contre très précieuse et indispensable en fin de travail : elle permet de vérifier toutes les localisations (123) et de réunir des informations complémentaires en particulier sur les types d'installations et les caractéristiques des localisations (124). En outre, ce travail apporte à l'enquêteur une vue plus concrète et plus réelle du problème étudié.

Ajoutons que, pour certaines entreprises, dont les plus récentes, c'est souvent l'enquête sur place qui révèle leur existence alors que le repérage au cadastre ou dans des répertoires n'est possible que quelques mois ou années plus tard. Dans ce cas, les cinq démarches exposées ci-dessus ne peuvent se dérouler dans l'ordre indiqué.

6. *Conclusion.* — L'élaboration d'un relevé des implantations nouvelles est un travail de longue haleine. En raison de la pauvreté des données disponibles en Belgique, elle nécessite différentes démarches, de nombreuses confrontations et surtout beaucoup d'ordre et de méthode.

Comme pour l'analyse statistique, l'étude critique des informations utilisées s'avère indispensable, car tous les documents ne présentent pas la même valeur intrinsèque et toutes les démarches n'aboutissent pas aux mêmes résultats.

Si l'élaboration d'un relevé peut apparaître à certains moments rebutant, il s'agit toutefois d'un préalable conditionnant la qualité même du travail. A quoi servent, en effet, les beaux modèles, les traitements les plus raffinés si les informations de départ sont incomplètes ou incorrectes ? De plus, cette démarche apporte au chercheur une connaissance plus précise et concrète de la réalité étudiée, connaissance indispensable à tous ceux qui ont choisi le métier de géographe.

### III. — CONCLUSION GÉNÉRALE

Les études de localisations industrielles, au même titre que les autres travaux géographiques, posent au chercheur des problèmes de méthodes et de sources.

Se basant sur l'observation de faits concrets, les géographes utilisent très fréquemment la méthode inductive et ont recours à l'interrogation des

---

(123) Notamment des entreprises locataires d'une partie d'un bâtiment ou de bâtiments voisins de ceux qu'elles ont achetés.

(124) Par exemple, types de bâtiments, types de quartiers, accessibilité du site, etc.

dirigeants d'entreprises. Sans nier la valeur de ces démarches, nous avons voulu en présenter les limites, en comparant notamment études concrètes et études théoriques et en analysant les inconvénients majeurs des enquêtes auprès des directions des firmes. En outre, nous proposons une démarche nouvelle : la mesure des liens entre les établissements et les localisations.

Le problème de sources en Belgique a été envisagé dans deux domaines différents : les documents statistiques disponibles et l'élaboration d'un relevé des implantations industrielles nouvelles. Dans les deux cas, l'étude critique des informations met en évidence l'insuffisance générale des données disponibles à l'échelle locale ou régionale ainsi que l'hétérogénéité du contenu et de la qualité des différents documents.

De la confrontation des méthodes et des sources se dégage nettement l'importance de la réflexion préalable à toutes les analyses, réflexion sur les termes du problème à étudier et sur les moyens pouvant être utilisés.

### BIBLIOGRAPHIE

- [1] AMERICAN CHAMBER OF COMMERCE IN BELGIUM. — *List of american companies in Belgium, Monthly Review*, Special Number, n° 248, 1972.
- [2] AMERICAN EMBASSY BRUSSELS, OFFICE OF COMMERCIAL AFFAIRS. — *American firms, subsidiaries and affiliates Belgium*, s.l. (Bruxelles), 1971.
- [3] BAUDHUIN F. — *Histoire économique de la Belgique 1957-1968*, Ed. E. Bruylant, Bruxelles, 1970.
- [4] BAUVIR L. — *Les investissements de l'industrie wallonne de 1964 à 1968*, dans *Revue du Conseil économique wallon*, n° 95, 1970, pp. 21-36.
- [5] BEAUJEU-GARNIER J. — *La géographie : méthodes et perspectives*, Coll. de Géographie appliquée, Masson et Cie, Paris, 1971.
- [6] BELLIAUD J. L. — *Les problèmes économiques et sociaux posés par les implantations industrielles en milieu rural : l'exemple de l'Aquitaine*, Coll. Techniques économiques modernes, T. 27, Gauthier-Villars, Paris, 1969.
- [7] BRITISH EMBASSY, COMMERCIAL DEPARTMENT. — *Some belgian firms and their United Kingdom associates*, Provisional List, Bruxelles, situation 1969 tenue à jour, stencil.
- [8] CEPLI. — *Bilan statistique 1969-1970*, Liège, 1972.
- [9] CHISHOLM M. — *Geography and economics*, Bell's advanced economic Geographies, Londres, 1966.
- [10] CLAVAL P. — *La localisation des activités industrielles*, dans *Revue de Géographie de l'Est*, T. 9, 1969, n° 1-2, pp. 187-215.
- [11] C.R.E.G.E. (CENTRE DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION). — *Les motivations de localisation des investissements internationaux dans l'Europe du Nord-Ouest*, Enquête effectuée pour l'OREAM du Nord, Lille, 1968.
- [12] DALMASSO E., GUGLIELMO R. et ROCHEFORT M. — *Eléments de science économique à l'usage des géographes*, T. 1, *Les mécanismes économiques*, Coll. Fac, n° 14, F. Nathan, Paris, 1969.
- [13] DELIÈGE B. — *Les mobiles de l'implantation américaine en Flandre et en Wallonie par rapport aux mobiles généraux relevés*, Mémoire de Licence en Sciences économiques, Université de Liège, inédit, Liège, 1971.
- [14] DELSAUT P. — *Localisation des grands établissements industriels. Effets internes et externes*, dans *Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne*, Vol. 22, 1971.
- [15] DEMORGON M. et BIARD J. P. — *Les aspects immobiliers de la désindustrialisation de Paris entre 1960 et 1970. L'évolution récente de l'industrie parisienne*, T. 2, Atelier parisien d'Urbanisme, Paris, 1971.

- [16] DEUTSCH-BELGISCH-LUXEMBURGISCHE HANDELSKAMMER. — *Sociétés allemandes possédant une filiale ou une exploitation en Belgique, Sociétés créées en Belgique par des particuliers allemands et à participation allemande*, Bruxelles, situation 1969 tenue à jour, stencil.
- [17] DUSSART F. — *L'intérêt géographique des états des mutations et des croquis d'arpentage du cadastre*, dans *Actes du Congrès de Luxembourg, 72<sup>e</sup> Session de l'Association française pour l'Avancement des Sciences*, 1953, pp. 322-329.
- [18] E.R.V. (ECONOMISCHE RAAD VOOR VLAANDEREN). — *Entreprises industrielles nouvelles*, dans *Courrier économique flamand*, 1970, n° 2, pp. 33-39.
- [19] F.I.B. (FÉDÉRATION DES INDUSTRIES BELGES). — *Entreprises occupant plus de 200, 500, 1 000 ou 3 000 travailleurs*, s.l. (Bruxelles), s.d. (1970), stencil.
- [20] FOURNIS Y. — *Les études de marché*, Coll. La Vie de l'Entreprise, n° 51, Dunod Economie, Paris, 1970.
- [21] GOTTMANN J. — *Essais sur l'aménagement de l'espace habité*, Mouton, Paris, 1966.
- [22] GREENHUT M. L. — *Empericism and location theory. An emperical model and a survey : New plant locations in Florida*, dans *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 41, n° 4, 1959, pp. 433-438.
- [23] HALLET BENELUX. — *Guides industriels*, Bruxelles, 1968 à 1970.
- [24] HAMILTON F. E. I. — *Models of industrial locations*, dans *Socio-economic models in geography*, University Paperbacks, Methuen, Londres, 1967, pp. 361-424.
- [25] INBEL (INSTITUT BELGE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION). — *L'office national de sécurité sociale*, Fiche documentaire, n° 368, 1969.
- [26] I.N.S. — *Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947*, T. 10, *Recensement de l'industrie*, Bruxelles, 1953.
- [27] I.N.S. — *Recensement de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1961*, T. 1, *Résultats généraux*, Bruxelles, 1967.
- [28] I.N.S. — *Ouvrage cité*, T. 2, *Tableaux détaillés*, Bruxelles, 1967.
- [29] I.N.S. — *Ouvrage cité*, T. 3, *Principaux résultats par commune*, 2 vol., Bruxelles, 1967.
- [30] I.N.S. — *Ouvrage cité*, T. 4, *Résultats concernant les entreprises*, Bruxelles, 1967.
- [31] I.N.S. — *Statistique annuelle des investissements industriels (depuis 1964)*, dans *Bulletin de Statistique*, depuis 1966.
- [32] I.N.S. — *Les investissements industriels des provinces de 1955 à 1969*, dans *Bulletin de Statistique*, 1972, n° 10-11, pp. 639-661.
- [33] I.N.S. — *Croissance économique des provinces et des régions linguistiques (depuis 1955)*, dans *Etudes statistiques et économétriques de 1962 à 1966* et dans *Bulletin de Statistique* depuis 1966.
- [34] INTERNATIONAL INFORMATION CENTRE FOR LOCAL CREDIT. — *Government measures for the promotion of regional economic development*, La Haye, 1964.
- [35] JAVEAU C. — *L'enquête par questionnaire. Manuel à l'usage du praticien*, Ed. de l'Institut de Sociologie, Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 1971.
- [36] KOMPASS. — *Répertoire de l'économie de la Belgique et du Luxembourg*, Bruxelles, 1971-1972.
- [37] KRESIC I. — *Techniques of industrial location programming a selective survey*, Ekonomski Institut Zagreb, Zagreb, 1970.
- [38] LABASSE J. — *L'organisation de l'espace. Eléments de géographie volontaire*, Hermann, Paris, 1966.
- [39] LEROY R., BODSON P. et LIEVENS J. — *Examen de statistiques concernant le marché du travail*, Département Travail de l'Institut des Sciences économiques, Université catholique de Louvain, Louvain, 1972.
- [40] LEURQUIN P. — *Marché Commun et localisations. Les métaux non ferreux dans la C.E.E.*, Institut de Recherches économiques, sociales et politiques, Université catholique de Louvain, Louvain, 1962.
- [41] LÖSCH A. — *The economics of location*, Yale University Press, Londres, 1967.
- [42] MALEVEZ N. — *Les industries manufacturières de la ville de Malines*, Mémoire de licence en Sciences géographiques, Université de Liège, inédit, Liège, 1972.
- [43] MANZAGOL C. — *Quelques problèmes de méthodes en géographie industrielle, 2. Les analyses de localisation*, dans *Revue de Géographie de Montréal*, Vol. 28, 1974, n° 3, pp. 291-299.
- [44] MARCHÉ (LE). — *Hebdomadaire*.

- [45] MÉRENNE-SCHOUMAKER B. — *Les nouvelles localisations industrielles. Le cas des provinces de Liège et de Limbourg. Etude de géographie économique*, Thèse de doctorat en Sciences géographiques, Université de Liège, inédit, Liège, 1974.
- [46] MÉRENNE-SCHOUMAKER B. — *Éléments entrant concrètement en compte pour le choix d'une localisation*, dans 1<sup>er</sup> Congrès des Economistes belges de langue française, 13-14 décembre 1974, Rapports préparatoires, Charleroi, 1974, pp. 33-55.
- [47] MÉRENNE-SCHOUMAKER B. — *Les zones et les parcs industriels*, dans *La Géographie*, n° 105, 1975, sous presse.
- [48] MESPLIER J. — *Essai d'analyse des motivations d'implantation industrielle dans la région bordelaise*, dans *Revue économique du Sud-Ouest*, 1972, n° 3, pp. 375-413.
- [49] MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, ADMINISTRATION DE L'INDUSTRIE, DIRECTION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS. — *Investissements étrangers en Belgique*, Rapports annuels, Bruxelles, depuis 1959.
- [50] MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, ADMINISTRATION DE L'INDUSTRIE, EXPANSION ÉCONOMIQUE. — *Lois des 17 et 18 juillet 1959, du 14 juillet 1966 et du 30 décembre 1970*, Statistiques trimestrielles.
- [51] MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'ÉNERGIE, MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES, MINISTÈRE DES FINANCES. — *Rapport aux chambres législatives sur l'application en 1959 et 1960 des dispositions des lois du 17 juillet 1959, du 18 juillet 1959 et de la législation antérieure relative à l'expansion économique, notamment celle de 1939, 1953 et 1957*, s.l., s.d.
- [52] MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, INSPECTION GÉNÉRALE ÉCONOMIQUE. — *Entreprises en activité* (cinq personnes et plus).
- [53] MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'ÉNERGIE, SERVICE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE ET DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS. — *Occupation des terrains à l'usage de l'industrie, de l'artisanat ou des services*, Situation au 31-12-1973, Bruxelles, 1974.
- [54] MINISTERIE VAN ECONOMISCHE ZAKEN, ECONOMISCHE ALGEMENE INSPECTIE. — *Ondernemingen in werking* (vijf arbeiders en meer).
- [55] MORAN P. — *L'analyse spatiale en sciences économiques*, Coll. Connaissance économique, n° 17, Cujas, Paris, 1966.
- [56] NEDERLANDSCHE KAMER VAN KOOPHANDEL VOOR BELGIË EN LUXEMBURG. — *In Belgie gevestigde firma's met Nederlandse belangen*, Bruxelles, 1973.
- [57] NOLS E. — *Pour y voir clair : l'effort d'investissement en Wallonie*, dans *Revue du Conseil économique wallon*, n° 59, 1962, pp. 32-38.
- [58] O.N.E.M. — *Atlas de la localisation des industries par bureau régional et par commune — 1966*, Bruxelles, 1969.
- [59] O.N.E.M. — *Liste des principaux établissements industriels répartis par bureau régional, commune et activité*, Coll. Etudes économiques et sociales, Bruxelles, 1969, 1970, 1972 et 1974.
- [60] O.N.S.S. — *Rapports annuels*, depuis 1948.
- [61] PALIERNE J. L. — *Mouvements des établissements industriels dans la région parisienne*, dans *Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne*, Vol. 1, 1964.
- [62] PERTINAX. — *Où en est la reconversion de l'industrie wallonne ?*, dans *Revue du Conseil économique wallon*, n° 92-93, 1969, pp. 23-58.
- [63] PINCHEMEL P. — *Sur la situation actuelle de la géographie*, dans *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, Vol. 65, 1974, n° 2, pp. 97-101.
- [64] PINCHEMEL P. et BASTIÉ J. — *Questionnaire-type d'enquête pour monographie d'usine*, dans *L'Information géographique*, 1964, n° 1, pp. 38-40.
- [65] PONSARD C. — *Histoire des théories économiques spatiales*, Collection Etudes et Mémoires, n° 41, A. Colin, Paris, 1958.
- [66] PONTANUS F. — *Un demi-siècle de la population active en Belgique 1910-1961*, dans *Population et Famille*, n° 15, 1968, pp. 39-86 et annexes.
- [67] SAUNIER J. M. — *Contribution à l'étude des modèles de localisation. Introduction des facteurs qualitatifs*, Institut d'économie régionale, Université de Poitiers, 1969.
- [68] SCHÄRLIG A. — *Localisation optimale et théorie des graphes*, dans *Cahiers Vilfredo Pareto*, n° 19, 1969.
- [69] SCHNEIDER O. — *Lokalisatie van de industrie in de Antwerpse agglomeratie*, Mémoire de licence en Sciences géographiques, Université de Gand, inédit, Gand, 1968.

- [70] SEDES (SOCIÉTÉ D'ÉTUDES POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL) et CERAU (CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR L'AMÉNAGEMENT URBAIN). — *Analyse de la structure industrielle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne*, T. 1, Rapport 1968, OREAM Lyon-Saint-Etienne, 1968.
- [71] SERES (SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES EN SCIENCES SOCIALES). — *Les décisions d'implantation et d'industrialisation lorraine. Motivations et raisons des industriels*, Rapport de synthèse, OREAM Lorraine, 1969.
- [72] SMITH D. M. — *Industrial location. An economic geography analysis*, J. Wiley and Sons, New York, 1971.
- [73] WEBER A. — *Theory of the location of industries*, The University of Chicago Press, Chicago, 1969.
- [74] WICKHAM S. — *L'espace industriel européen*, Coll. Perspectives de l'Economie — Economie contemporaine, Calmann-Lévy, Paris, 1969.

(Mars 1975).

---